



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Agence territoriale
Agence Vosges-Ouest
La Colombière
17, Rue André Vitu
88000 EPINAL

Epinal, le 09/09/2022

Affaire suivie par : Nathalie LESNIEWSKI
Tél : 03.29.69.66.80
Mél : service.foret.ag.vosges-ouest-lor@onf.fr

Monsieur le Maire
17 rue Principale
88240 MONTMOTIER

N. Réf : Service Forêt n° 151/2022 – NL/MV.

Objet : Etat d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire

Je vous prie de recevoir nos propositions de coupes inscrites au titre de l'exercice 2023, conformément aux principes de gestion durable et de préservation de l'environnement. Elles découlent de l'application de l'aménagement forestier en vigueur ou d'une prorogation tacite de celui-ci lorsqu'il est expiré, et des urgences sylvicoles qui auraient pu être identifiées, en particulier les impacts de la crise sanitaire déclarée en 2018.

Les parcelles inscrites à l'Etat d'Assiette 2023 sont présentées dans l'annexe jointe. Elles seront martelées à compter de cet automne (pour une exploitation souhaitée entre l'automne 2023 et le printemps 2024).

Afin de pouvoir marteler dans les meilleures conditions les parcelles inscrites à l'Etat d'Assiette et d'organiser au mieux le travail de l'unité territoriale de l'O.N.F. en charge de votre forêt, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer **avant le 31 décembre 2022** sur cette proposition d'Etat d'assiette **par un retour signé de la présente proposition, ou idéalement par une délibération** sur les **destinations des produits** qui seront martelés.

En l'absence de positionnement de la commune au 31/12/2022, l'ONF se réservera la possibilité de ne pas engager les martelages et de reporter les propositions 2023 à l'état d'assiette suivant.

Je vous rappelle par ailleurs que depuis plusieurs années, l'ONF et les communes forestières se sont engagés dans le développement de la vente de bois façonnés et la mise en place de contrats d'approvisionnement à destination des transformateurs locaux de bois (scieries principalement).

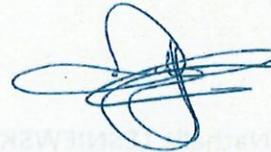


Ces contrats ont démontré tout leur intérêt, tant pour les propriétaires forestiers que pour les transformateurs locaux, dans un contexte économique difficile. Il est fondamental pour l'économie locale que des produits issus de votre forêt communale soient associés à ces contrats.

Votre correspondant local pourra vous conseiller dans vos choix de destination, et vous fournira le modèle de délibération adapté.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur d'Agence par intérim,



Denis DAGNEAUX

P.J. : - Annexe 1 : proposition d'assiette des coupes – exercice 2023.

	Année 2023 UT DARNEY-BAINS	Etat d'Assiette Forêt n° 27/38 MONTMOTIER	COMMUNE de MONTMOTIER 17, RUE PRINCIPALE 88240 MONTMOTIER
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------	-------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

Coupes de l'aménagement

ANNEXE 1 UG : Unité de Gestion (parcelle)

Groupe	UG	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V.Total (m3)
Irrégulier	5	Irrégulière de BO	10,03	501,5
Régénération	2_r	Définitive	6,72	201,6

	Etat d'Assiette Année 2023 UT DARNEY-BAINS	Forêt n° 27/38 MONTMOTIER	COMMUNE de MONTMOTIER 17, RUE PRINCIPALE 88240 MONTMOTIER
-------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------	------------------------------	-----------------------------------------------------------------

Coupes hors aménagement

ANNEXE 1 UG : Unité de Gestion (parcelle)

Groupe	UG	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V.Total (m3)
Irrégulier	9_u	Irrégulière de BO	7,49	374,5

